

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 01 AVRIL 2025

Société à actions simplifiées unipersonnelle
Au capital de 22.000,00 Euros

Siège social :

**54 BIS, Boulevard De Bellechasse
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES**

951 420 918 RCS CRETEIL

A.G DRIVER'S

L'an Deux mille vingt cinq
Le Premier avril
A 14 heure,

L'associé de la société A.G DRIVER'S société au capital de 22 000 euros, divisé en 100 parts de 220 euros chacune, est réuni en Assemblée Générale Mixte

Il est établi une feuille de présence signée par l'associés présent en entrant en séance.

Sont présents : Monsieur GULESER Allan, propriétaire de 100 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Est également présent, Monsieur TAVASLI MUSTAFA en vue de sa candidature à la présidence de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur GULESER Allan,

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président ;
- Nomination de Président ;
- Changement de siège social
- Changement d'objet social
- Changement de dénomination sociale
- Modification des Statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

A.G

M.T

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Puis, le Président déclare la discussion ouverte.
Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur GULESER Allan président actuel de la société présente à l'assemblée sa démission. La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur GULESER Allan remise ce jour, de ses fonctions de gérant à compter de ce jour. Elle lui donne quitus pour sa gestion. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité des associés, de nommer en qualité de nouveau Président, Monsieur TAVASLI MUSTAFA, demeurant au :
1 VILLA FRANCHE COMTE - 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE, pour une durée indéterminée.

Monsieur TAVASLI MUSTAFA dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers. Monsieur TAVASLI MUSTAFA accepte les fonctions de président qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social à l'adresse suivante :

**52, RUE D'EMMERANVILLE
77183 CROISSY-BEAUBOURG**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de changer l'objet social en
ACHAT VENTE ET DEPOT VENTE DE VEHICULE LEGER ET UTILITAIRES

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en

INDUSTRY MOTORS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

A.G

A.T

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, compte tenu des résolutions précédentes, décide de modifier les statuts en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président

Monsieur GULESER Allan



Monsieur TAVASLI MUSTAFA

« Bon pour acceptation des fonctions de président »

4 "Bon pour acceptation des fonctions de Président"



A.G

17.7